

L'option de détermination Art Danse en série littéraire

vendredi 17 avril 2009, par [Administrateur SPIP](#)

Qu'est-ce que L'option obligatoire Art-Danse ?

Il s'agit d'un enseignement de spécialité inclus dans l'emploi du temps. Il répond à trois objectifs, être à la fois :

- Danseur
- Spectateur
- Chorégraphe

L'élève devra danser, observer, analyser le mouvement, connaître l'histoire de la danse et sa culture spécialisée, enfin chorégraphe (écrire la danse).

Les cours

- 3 heures par semaine en SECONDE de détermination
- 5 heures par semaine en PREMIERE littéraire
- 5 heures par semaine en TERMINALE littéraire

Au BAC

- Coefficient 6 (3 à l'écrit, 3 en pratique)

Le Programme

Cette formation permet à l'élève de découvrir les éléments fondamentaux de la danse par l'approche artistique et culturelle, tout en s'appuyant sur sa sensibilité.

Les deux composantes fondamentales du programme seront travaillées en étroite relation avec des partenaires artistiques (le Ballet d'Europe et la Cie Kelemenis).

La composante pratique visera à assumer ses partis pris chorégraphique et poétique, la double expérience de danseur et chorégraphe se fera par l'étude des éléments chorégraphiques et syntaxiques, par l'approche de construction chorégraphique et par la mise en œuvre des éléments fondamentaux dansés.

La composante culturelle questionnera des œuvres choisies dans le patrimoine chorégraphique. Cet enseignement visera à faire de l'élève un spectateur « averti » et critique, capable d'observer, d'analyser les pratiques et les œuvres, de les situer dans leur contexte historique, artistique et technique ; de débattre des questions posées (partis pris corporels, procédés de construction, relations aux autres arts...) Les élèves devront obligatoirement assister aux spectacles locaux.

Les débouchés

Tous ceux accessibles avec un baccalauréat littéraire :

- Etudes universitaires telles que lettres, psychologie, histoire, sociologie, STAPS, droit, beaux-arts...
- Vers l'éducation nationale : professeur de lettres, EPS avec une spécialité. DESS universitaire...
- Vers les métiers paramédicaux : rééducation fonctionnelle, psychothérapeute, analyste du

mouvement, kinésiologie...

- Mais aussi : journalisme, critique d'art...
- Et pourquoi pas vers un DE danse, professeur de danse privé, professeur au conservatoire, professeur d'école municipale. Notateur, Danseur, chorégraphe

Vous êtes en classe de 3e

Vous pouvez choisir « Art-Danse » dans vos différents vœux d'option de détermination. Votre candidature sera alors soumise en juin à une commission de recrutement qui prend en compte votre dossier scolaire de 3e. Il est utile de joindre une lettre de motivation qui ne fait pas étalage de vos talents de danseur, mais d'un intérêt pour le monde artistique, une autonomie de travail et une sensibilité artistique. (Cette option requiert des qualités littéraires).

Tous les élèves seront regroupés à la rentrée dans une même seconde qui bénéficiera de 3 heures d'initiation à la danse, comprises dans son emploi du temps.

Comme toute option de détermination, cette initiation vous conduira à opter en fin de seconde pour l'enseignement de détermination « Art Danse » rattaché à une première littéraire et destiné à un Bac L.

Vous êtes en classe de Seconde

Il est encore temps d'opter pour un choix. Vous devez donc choisir une série littéraire avec l'enseignement de détermination « Art-Danse »

Quelques réponses

- Puis-je ne jamais avoir fait de danse ? Oui : vous n'êtes pas évalué sur des performances !
- Puis-je garder ma pratique en cours privé ? Oui, cette pratique sera pour vous votre point de repère pour l'étude du mouvement dansé.
- Quel type de danse apprend-on ? On apprend la Danse, et non 'une' Danse...
- Le bac danse est-il un bac général ? Oui, Vous suivez un enseignement général - celui du tronc commun - avec une Spécialité. Il offre donc les mêmes débouchés qu'un bac littéraire, augmentés de la dimension artistique.

Contacts viviane.cirillo@laposte.net

